

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0685 du 19/04/2021

Arrêté du 12 avril 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un administrateur des Finances publiques à la Direction départementale des Finances publiques du Doubs.

Date d'application : 01/06/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES
À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU DOUBS**



ARRÊTÉ

portant affectation d'un administrateur des Finances publiques

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE, EN CHARGE
DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2020 pris en application de l'article 62 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier

M. Bernard LIDIN, administrateur des Finances publiques, 4^e échelon, affecté dans le département de la Corrèze, est affecté dans le département du Doubs.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

Article 3

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 12 AVRIL 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756